Siège social : 24 Parc du Golf- BP 10359- 13799 Aix en Provence

ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

BILAN ACTIF : **page 3**

BILAN PASSIF : **page 4**

COMPTE DE RESULTAT : **page 5**

ANNEXES : **page 7**

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

BILAN ACTIF

ACTIF		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort et Provisions	Net	
ACTIF IMMBILISE	***Actifs immobilisés***				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissements				
	Frais de recherches et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES:				
	Terrains				
	Constructions				
	Install technqiues, Mat et out industriel				
	Immobilisations cororelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	IMMOBILSATIONS FINANCIERES:				
	Participations et crénaces rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts Autres				
	TOTAL I				
ACTIF CIRCULANT	***Actif circulant***				
	STOCKS ET EN COURS				
	CREANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs et donations				
	Autres				3 000
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
	DISPONIBILITES	36 402		36 402	14 049
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	TOTAL II	36 402		36 402	17 049
COMPTES DE REGUL	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion Actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**36 402**		**36 402**	**17 049**

BILAN PASSIF

	PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES	***FONDS PROPRES***		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires	1 500	1 500
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Situation nette (sous total)	**1 500**	**1 500**
	Fonds propres consomptibles	33 631	9 253
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL I	**35 131**	**10 753**
	FONDS REPORTES ET DEDIES		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Frais dédiés		
	TOTAL II	**-**	**-**
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	***PROVISIONS***		
	Provisions pour Risques		
	Provisions pour Charges		
	TOTAL III		
DETTES	***DETTES***		
	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 272	1 296
	Dettes des legs et donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		5 000
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL IV	**1 272**	**6 296**
COMPTES DE REGUL	***ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)***		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**36 402**	**17 049**

Fonds clapoty

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs:		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consomptible	**8 623**	**27 247**
Ressources liées à la générosité du public:		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissments, dépréciations, provisions		
Utilsation des fonds dédiés		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
TOTAL I	**8 623**	**27 247**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 123	2 247
Aides financières	6 500	25 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Affectation en fonds dédiés		
Valeur comptable des immobilisations incorporelles ett corporelles cédées		
Autres charges		
TOTAL II	**8 623**	**27 247**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**0**	**0**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits des cessions des immbilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**0**	**0**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilsations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	**0**	**0**
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**0**	**0**
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**0**	**0**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
Particpations des salariés aux résultats de l'entreprise (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III)	**8 623**	**27 247**
TOTAL DES CHARGES (II + IV)	**8 623**	**27 247**
EXCEDENT OU DEFICIT	**0**	**0**
	0	**0**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	101 690	79 180
TOTAL	**101 690**	**79 180**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	101 690	79 180
TOTAL	**101 690**	**79 180**

ANNEXES

SOMMAIRE

Note 1 : DESCRIPTION DU FONDS DE DOTATION CLAPOTY

Note 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Note 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note 4 : BILAN

Note 5 : COMPTE DE RESULTAT

Note 6 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Note 7 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES A L'APPEL A LA GENEROSITE

NOTE 8 : TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES SPECIFIQUES

NOTE 9 : INFORMATION RELATIVE AUX FONDS VERSES PAR LES DONATEURS

NOTE 10 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 11 : INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES CONTREPARTIES

Note 1 : DESCRIPTION Du FONDS DE DOTATION

La Fonds de dotation CLAPOTY est un organisme à but non lucratif qui aspire à faciliter la transition environnementale en privilégiant un développement plus durable et respectueux des ressources, des écosystèmes et de la biodiversité. Il a pour objet toute action d'intérêt général contribuant à l'amélioration de la connaissance, de la compréhension, de la prévention et de l'accompagnement des enjeux environnementaux, notamment hydrologiques et maritimes.

Pour cela, le Fonds de dotation pourra sélectionner, accompagner, soutenir ou bien entreprendre lui-même des actions et projets.

Le Fonds de dotation poursuit avant tout une démarche pédagogique d'éducation à l'environnement et la sensibilisation aux risques naturels. Ainsi, il œuvrera pour transmettre le goût des sciences dès le plus jeune âge et stimuler la curiosité chez les élèves. Il favorisera la vulgarisation, le partage et la transmission des connaissances pluridisciplinaires, notamment celles liées à l'eau.

Note 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Projets soutenus

En septembre 2024, un engagement du Conseil d'administration avait été pris pour verser 5 000 euros à l'association Les Petits Débrouillards PACA dans le cadre du projet Sciences Tour Eau. Un courrier avait été envoyé à l'association le 5 novembre 2024 qui valait engagement.

Le contrat a été formalisé en mars 2025 et le versement est intervenu en avril 2025 au titre de la réalisation du projet pilote. Le déploiement du projet sur les départements de Groupama Méditerranée est conditionné à la validation du Conseil d'administration et à la levée de fonds.

En 2025, le Fonds de dotation Clapoty a versé 6 500 euros à l'association Les Petits Débrouillards pour le déploiement du projet Science Tour Eau.

Plusieurs mécènes ont fait un don au Fonds Clapoty pour le déploiement de ce projet.
Il s'agit de :

- La Caisse Locale Brignoles Centre Var
- La Caisse Locale Vidauban-Lorgues
- La Caisse Locale Serre
- La Caisse Locale de Guillestre
- La Caisse Locale du Briançonnais

Evènements Post-clôture

Deux nouveaux projets ont été approuvés par le Conseil d'Administration du Fonds Clapoty du 20 novembre 2025, en vue d'un accompagnement financier. Leur mise en œuvre pourra toutefois varier selon les financements complémentaires obtenus auprès de mécènes, certains projets pouvant être engagés avec les fonds consomptibles à disposition, tandis que d'autres dépendront davantage de l'obtention de ressources additionnelles.

• **Le projet « 24H des zones humides » porté par les Écologistes de l'Euzière**. Le Fonds Clapoty s'étant engagé lui-même à apporter un soutien sur ses fonds propres à hauteur de 4 000 €.

• **Le projet « Devant mon école, un cours d'eau s'écoule »,** porté par le CPIE APIEU, a été sélectionné mais son accompagnement, à hauteur de 12 500 euros, est toutefois subordonné à l'obtention de financements complémentaires auprès de nouveaux mécènes du Fonds Clapoty. Le Conseil d'administration ne souhaitant pas aller au-delà de 5 000 euros sur ses fonds propres.

Note 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés selon la réglementation comptable française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

La Fonds de dotation CLAPOTY arrête ses comptes conformément aux règles du Plan Comptable Général en respectant les règlements n°2022-06 et n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatifs aux règles de comptabilisation des domaines spécifiques des associations et fondations.

Le Fonds de dotation CLAPOTY applique le nouveau référentiel comptable à compter du 1er janvier 2025 sur ses exercices ouverts à cette date.
Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a conduit le fonds de dotation à modifier certaines méthodes de comptabilisation afin de se conformer aux nouvelles dispositions.
Conformément aux articles du règlement, les principaux changements de méthodes applicables dans les comptes de l'exercice seraient les suivants :

- **Suppression des transferts de charges**, désormais interdits. Les charges et produits concernés sont reclassés dans les rubriques d'exploitation appropriées.
- **Nouvelle définition du résultat exceptionnel**, limitée aux produits et charges liés à :
  Un évènement **majeur et inhabituel**,
  Des écritures **d'origine fiscale pure** (ex. amortissements dérogatoires),
  Des **corrections d'erreurs**,
  Des **changements de méthodes comptables** enregistrés en résultat pour assurer la déductibilité fiscale.
- **Actualisation du plan comptable et adaptation des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat, annexes), impliquant une mise en conformité de certaines rubriques de présentation.

Il n'y a pas eu d'impact dans les comptes en dehors d'une présentation modifiée du compte de résultat (présentation synthétique du résultat exceptionnel contrairement à l'exercice précédent où il était détaillé, suppression de la notion de transferts de charges).

Les comptes sont établis dans le respect des principes de :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes,
- Prudence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Versements du fondateur

Le Fonds de dotation a été constitué avec une dotation initiale en numéraire qui lui a été apportée par le fondateur, la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Méditerranée (Groupama Méditerranée), et qui s'élève à 15 000 euros, conformément au décret n°2015649 du 22 janvier 2015 relatif aux fonds de dotation. Cette dotation initiale du membre fondateur a été complétée par des dotations complémentaires :

- 5 000 euros en 2024
- 10 000 euros en 2025.

Traitement des aides accordées :

Les aides financières sont comptabilisées par le fonds de dotation à la date de leur octroi, à savoir à la date de la notification de leur attribution aux bénéficiaires.

La date d'octroi de l'aide financière correspond à la date à laquelle le tiers a été informé de l'octroi du financement, par tout moyen écrit, ou à défaut, à la date de signature de la convention.

Dès lors que le fonds de dotation a créé une attente du tiers bénéficiaire, qu'il percevra cette aide financière et qu'il est probable que cet engagement provoque une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, un passif est comptabilisé.

Dans le cas où la convention de financement prévoit une clause résolutoire, les règles précitées s'appliquent. Les clauses résolutoires, qui peuvent conduire à la résolution de la convention et à la restitution de l'aide, sont sans effet sur l'obligation de la fondation envers le tiers à la date d'octroi.

Dans le cas où la convention de financement prévoit une clause suspensive, l'existence d'une telle clause ne fait pas obstacle à la comptabilisation de la charge, sous réserve que la fondation estime qu'il est probable que cette condition suspensive sera levée, c'est-à-dire qu'il y aura sortie de ressources. Le passif comptabilisé en contrepartie de la charge est ainsi estimé en prenant en compte la probabilité de levée de la condition suspensive. En revanche, s'il n'est pas probable qu'il y ait une sortie de ressources, aucun passif n'est comptabilisé.

Les aides financières attribuées pour financer un projet sur plusieurs exercices ne peuvent pas être étalées sur lesdits exercices sauf s'il existe des conditions mentionnées dans les conventions. Elles ne peuvent donc pas être étalées et sont comptabilisées en charges, pour leur totalité, à la date d'octroi.

Note 4 : BILAN

Cet exercice social est d'une durée de 12 mois (1er janvier 2025 au 31 décembre 2025).

Pour rappel le 1er exercice social était d'une durée de 15 mois.

- **ACTIF :**
  - **Créances :**

Néant

➢ **Disponibilités :**

A la date de clôture de l'exercice, le montant des disponibilités s'élève à 36 402,30 euros.

PASSIF :

➢ **Fonds propres**

- Fonds propres statutaires : 1 500 euros (10% de la dotation initiale de Groupama Méditerranée, qui sont non consomptibles)
- Fonds propres consomptibles pour 33 630,60 euros :

DONATEURS	A l'ouverture de l'exercice	Versement 2025	Utilisation 2025	Montant global à la clôture de l'exercice	Dont consomptible	Dont non consomptible
Groupama Méditerranée	5 753	10 000	2 623	13 130	11 630	1 500
Conserto	-			-	-	
GMA	2 000	2 000	-	4 000	4 000	
Groupe PAGES	-	10 000		10 000	10 000	
Fédérations (11 et 66)		5 000		5 000	5 000	
Caisses locales	3 000	6 000	6 000	3 000	3 000	
TOTAL 2024	**10 753**	**33 000**	**8 623**	**35 130**	**33 630**	**1 500**

➢ **Dettes :**

- Facture non parvenue du commissariat aux comptes 2025 pour 1 080 euros
- Provisions frais bancaires pour 191,70 euros.
  - Commissions sur virements : 11,70 euros
  - Réponse à la circularisation des commissaires aux comptes : 180 euros

Note 5 : COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 8 622,80 euros et correspondent à l'utilisation des dons pour le financement des charges 2025.

Les charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation enregistrées sur l'exercice s'élèvent à 8 622,80 euros :

- Honoraires CAC 2025 : 1 080 euros
- Assurances : 825,76 euros
- Services bancaires : 217,04 euros

- Aide accordée aux « Petits débrouillards » : 6 500 euros

Le Résultat de l'exercice 2025 est nul

Note 6 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le montant total des contributions volontaires en nature apportées par Groupama Méditerranée pour le Fonds de dotation Clapoty s'élève à 101 690,27 euros.

Sur ce montant total de 101 690,27 euros :

- Des charges sont affectées directement au Fonds de dotation par un centre de coût spécifique
- Les charges indirectes sont affectées par un pourcentage en fonction du temps passé pour le Fonds de dotation.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE AFFECTEES		
Nature	**Montant total en € 2025**	**100,00%**
Charges affectées	26 487,87	26 487,87
Total charges directes	**26 487,87**	**26 487,87**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - CHARGES INDIRECTES		
Nature	**Montant total en € 2025**	**25,00%**
Frais de personnel charges indirectes	283 769,84	70 942,46
Autres charges indirectes	17 039,75	4 259,94
Totaux charges indirectes	**300 809,59**	**75 202,40**

TOTAL CLAPOTY	**101 690,27**

Note 7 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES A L'APPEL A LA GENEROSITE

Les informations requises en matière d'appel à la générosité du public comprennent un Compte de Résultat par origine et par destination, la présentation des principes et méthodes d'élaboration du CER, le CER et un tableau de variation des fonds propres spécifiques (articles 432-1 et suivants du règlement comptable ANC 2018-06).

Ces seuils sont fixés par un décret du 22 mai 2019 par référence au seuil fixant le montant des subventions et des dons reçus à partir duquel les associations et les fondations sont soumises à certaines obligations comptables, soit 153 000 €.
Le seuil des 153 000 € n'étant pas atteint ces informations ne sont pas données.

Note 8 : TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES SPECIFIQUES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise	1 500		-		1 500
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation Nette		**-**	**-**		**1 500**
Fonds propres consomptibles	9 253		33 000	8 623	33 630
Subventiosn d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL		**-**	**33 000**	**8 623**	**35 130**

Note 9 : INFORMATION RELATIVE AUX FONDS VERSES PAR LES DONATEURS

DONATEURS	A l'ouverture de l'exercice	Versement 2025	Utilisation 2025	Financement	Montant global à la clôture de l'exercice	Dont consomptible	Dont non consomptible
Groupama Méditerranée	5 753	10 000	2 623	Les Petits Débrouillards et Frais généraux Clapoty	13 130	11 630	1 500
GMA	2 000	2 000	-		4 000	4 000	
Groupe PAGES		10 000			10 000	10 000	
Fédérations (11 et 66)		5 000			5 000	5 000	
Caisses locales	3 000	6 000	6 000	Les Petits Débrouillards	3 000	3 000	
TOTAL 2025	**10 753**	**33 000**	**8 623**		**35 130**	**33 630**	**1 500**

Note 10 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES :

Néant

ENGAGEMENTS RECUS :

Néant

Note 11 : INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES CONTREPARTIES :

Au titre de l'article L612-5 du code de commerce, le Fonds de dotation CLAPOTY n'a pas conclu de conventions dites réglementées.

Le Fonds de dotation n'a effectué aucune opération interne avec des parties liées conclue dans des conditions anormales telles que prévus dans l'article 431-12 du règlement ANC 2018-06.